

Comité syndical du 19 mai 2015

DELIBERATION N° 2015-05-22
Affectation des résultats 2014

Nombre de membres 85			L'an deux mille quinze, le dix-neuf mai à quatorze heures, l'assemblée délibérante, légalement convoquée par le Président le treize mai deux mille quinze, s'est réunie exceptionnellement à la salle de la Langue Corse, sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
85	44	51	

Présents :

Titulaires :

Mesdames: ALBERTINI-COLONNA Nicolette, CIAVAGLINI Joëlle, CORTICCHIATO Caroline, PINZUTI Jeanine, SOTTY Marie-Laurence, ZUCCARELLI Marie, BENIGNI Isabelle, LABERTRANDIE Anne, COUDERT Antoinette,

Messieurs: GIORDANI Jean-Pierre, ANTONIOTTI Jean-Nicolas, FAGGIANELLI François, FAGGIANELLI Charles, FERRARA Jean-Jacques, FILONI François, HABANI Yoan, LACOMBE Xavier, SBRAGGIA Stéphane, TATTI François, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, VALERY Jean-Noël, GIANNI Don Georges, GUIDONI Pierre, ACQUAVIVA François-Xavier, PAJANACCI Jean, GIORGI François, POLI Xavier, SINDALI Antoine, BRUZI Benoit, VIVONI Ange-Pierre, LIONS Paul, GIFFON Jean-Baptiste, ALFONSI Jean, MASSIANI Jean-Louis, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude,

Suppléants:

Mesdames: GIAMARCHI Marie-Dominique, SANGES Véronique, SEVEON Françoise,

Messieurs: VINCIGGUERRA Jean-Hyacinthe, NAVARRI Jean-Pierre, CASTELLOTTI François, ORSINI Antoine, BERNARDI François

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur POGGIALE Pierre-Jean à LACOMBE Xavier,
Madame SANTONI BRUNELLI Marie-Antoinette à FERRARA Jean-Jacques,
Monsieur SARROLA Alexandre à Madame SOTTY Marie-Laurence,
Madame BATTISTINI Serena à ALFONSI Jean,
Monsieur ARMANET Guy à Madame BENIGNI Isabelle
Monsieur PERENEY Jean à PAJANACCI Jean,
Monsieur GRAZIANI Frédéric à GIORGI François,

Absents :

Mesdames : COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, PIPERI Linda, VESPERINI Françoise, BRUNINI Angèle, BIANCARELLI Gaby, NATALI Anne-Marie

Messieurs: CESARI Louis, MARTINETTI Achille, NICOLAI Jean-Marc, OLMETA Claudy, LUCIANI Pierre-Paul, BIANCUCCHI Jean-Baptiste, CAU Pierre-Louis DOMINICI François, BIANCAMARIA Fabien, FERRANDI Etienne, PASQUALAGGI Jean-Marie, VINCILEONI Antoine Mathieu, VOGLIMACCI Charles Noël, SIMEONI Gilles, LUIGGI Pierre-Noël, MASSONI Jean-Joseph, CASTELLANI Michel, ZUCCARELLI Jean, ROSSI Dominique, NATALI Lucien, POMPA Joseph, SERRA Jean-Marc, LUCCHINI Jean-François, POLVERINI Jérôme, MELA Georges, TAFANI Joseph, GUGLIELMACCI Pancrace, SEITE Jean-Marie, MARCELLESI Pierre, NICOLINI Ange, POLI Antoine, CASTELLI Yannick, ORABONA Vincent, LECCIA Pascal, GANDOLFI SCHEIDT Sauveur, SANDRI Francesco, MOSCONI François.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 16/06/2015
et de la publication de l'acte le: 16/06/2015



Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20150519-2015-05-22-DE
Date de télétransmission : 16/06/2015
Date de réception préfecture : 16/06/2015

DELIBERATION 2015-05-22 : Affectation des résultats 2014

Le Vice-Président expose:

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le Comité Syndical doit procéder à l'affectation des résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent.

Monsieur le Vice-Président propose aux membres du Comité Syndical de :

- Prendre acte de la présentation du compte administratif 2014, lequel se résume ainsi :

Classes	Solde début de gestion	Opérations de l'exercice			Résultat global	Restes à réaliser		Résultat définitif
		Dépenses	Recettes	Résultat		Dépenses	Recettes	
Classes 1-2-3	117 831,00	6 235 474,14	6 608 623,82	373 149,68	490 980,68	2 512 648,00	2 797 973,00	776 305,68
Classes 4-5								
Classes 6-7-8	380 802,31	28 069 563,69	28 454 978,08	385 414,39	766 216,70			766 216,70
TOTAUX	498 633,31	34 305 037,83	35 063 601,90	758 564,07	1 257 197,38	2 512 648,00	2 797 973,00	1 542 522,38

- Constater que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat global de fonctionnement	Excédent	766 216,70 €
Résultat de l'exercice	Excédent	385 414,39 €
Solde de début de gestion	Excédent	380 802,31 €
Résultat global d'investissement	Excédent	490 980,68 €
Résultat de l'exercice	Excédent	373 149,68 €
Restes à réaliser dépenses		2 512 648,00 €
Restes à réaliser recettes		2 797 973,00 €
Solde de début de gestion	Excédent	117 831,00 €

- Affecter le résultat global de fonctionnement au budget 2015 (compte 002) d'un montant de 766 216.70€
- Reporter le résultat d'investissement au budget 2015 (compte 001) d'un montant de 490 980.68€HT

Ces explications entendues, Monsieur le Vice-Président demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir en délibérer.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-1, L5211-10,
VU la délibération n°2014-02-06 du 04 février 2014 portant budget primitif 2014,
VU la délibération n°2014-06-48 du 17 juin 2014 portant décisions modificatives au budget 2014,
VU la délibération n°2014-12-76 du 16 décembre 2014 portant décisions modificatives au budget 2014,
VU la délibération n°2015-02-02 du 02 février 2015 portant budget primitif 2015,
Ouïe le rapport de Monsieur Xavier POLI, Vice-président,

A l'unanimité:

- Approuve l'affectation des résultats 2014 telle qu'elle a été présentée ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20150519-2015-05-22-DE
Date de télétransmission : 16/06/2015
Date de réception préfecture : 16/06/2015